

Annexe 26

Publique

Numéro ou Nom de la victime : A/20132/12
Date : 24/11/2013

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par la République de Côte d'Ivoire devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

non !

tant que qu'on procède comme
pas je n'y comprend rien !

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de Mme Gbagbo ouverte par les autorités ivoirienne ?

non !

Numéro ou Nom de la victime : A/20132/172
 Date : 24/11/2013

3. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de juger Mme Ougbo ?

non !

la justice n'a jamais fait une
 telle affaire

4. Pensez-vous que la justice ivoirienne soit en mesure de garantir les droits des victimes ?

non !

parce que la justice ne peut pas garantir les
 droits comme la Cour pénale
 internationale